

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A300-600ST BELUGA

Système de contrôle inverseur de poussée (ATA 78)

#### APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A300-600ST tous modèles certifiés, tous numéros de série équipés de moteurs General Electric CF6-80C2.

#### RAISON :

Cette Consigne de Navigabilité est rendue nécessaire suite à la constatation en service d'un taux de panne supérieur au taux considéré lors de la certification initiale pour un élément critique du système de contrôle de l'inverseur de poussée des moteurs CF6-80C2, le Center Drive Unit (CDU) cone brake.

#### ACTION :

Afin de prévenir un déploiement intempestif en vol des inverseurs de poussée équipant les moteurs CF6-80C2, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité :

1. Au plus tard dans les 500 heures de vol à compter de la date d'entrée en vigueur de cette Consigne de Navigabilité, inspecter le système inverseur de poussée selon les instructions du Bulletin Service Alerte Middle River Aircraft Systems CF6-80C2 S/B 78A1015 Révision 4.
2. Renouveler les inspections du système inverseur de poussée selon le Bulletin Service Alerte Middle River Aircraft Systems CF6-80C2 S/B 78A1015 Révision 4 à des intervalles n'excédant pas 7000 heures de vol.

---

REF. : Consigne de Navigabilité A300-600 n° 98-275-251(B)  
Bulletin Service Alerte Middle River Aircraft Systems  
CF6-80C2 S/B 78A1015 Révision 4 du 1<sup>er</sup> juillet 1998.  
(ou toute révision ultérieure approuvée)

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 05 FEVRIER 2000**